



Organisation de l'Aviation Civile Internationale

Bureau Afrique Occidentale et Centrale

**Douzième Réunion du Sous-Groupe Gestion de la circulation Aérienne
/Gestion de l'Information Aéronautique/Recherches et Sauvetage
(ATM/AIM/SAR SG/12) (Dakar, Sénégal, 25 - 29 Juillet 2011)**

Point 2 de l'Ordre du Jour : Suivi des recommandations de la RAN, des conclusions et décisions adoptées dans le cadre d'APIRG

Réalisation du Niger dans le domaine des recherches et sauvetage (SAR)

(Présentée par le Niger)

1. Introduction

Le système de l'aviation civile du Niger est en amélioration pour s'intégrer et être en harmonie avec le système mondial de la Navigation aérienne. C'est dans cette optique que des efforts sont en cours pour assurer un service des recherches et de sauvetage dans l'esprit des normes de l'annexe 12 à la convention de Chicago. Ces normes prescrivent la création et la fourniture de service de recherche et de sauvetage à l'intérieur de chaque Etat contractant. Elles imposent également la coordination des centres de coordination de sauvetage des pays qui sont dans la même région de recherche et de sauvetage (SRR). En outre le plan de la Navigation Aérienne dans la région AFI stipule que les Etats devraient établir ou maintenir les centres de coordination de sauvetage appropriés.

2. Contexte

Le territoire du Niger se trouve dans la région de recherche et sauvetage de Niamey (SRR). D'après la programmation du document de mise œuvre des installations et services (FASID) de la région AFI, il doit exister un centre de coordination de sauvetage à Niamey et des postes d'alerte à Agadez, Tahoua, Nguigmi et Dirkou.

C'est pour répondre à ces obligations internationales que l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) du Niger a enclenché le processus de la création d'un centre de coordination de sauvetage (RCC) depuis mars 2010. A termes le

processus aboutira à la mise place d'un cadre juridique, d'un RCC doté du personnel, des moyens adéquats et l'identification, la disponibilité et la publication de moyens de sauvetage mobil et la signature de convention avec tous les centres secondaires de sauvetage (RSC) situé dans le SRR de Niamey.

3. Réalisations

A ce jour l'ANAC est parvenu au niveau ci-après :

➤ **Infrastructures SAR** : une salle située dans l'enceinte de la base aérienne est mise à la disposition du RCC. Cette salle a été équipée par l'ANAC pour servir de poste de réception d'alerte et de coordination des opérations SAR. Ainsi cette salle a été dotée des équipements suivants :

- *Moyens informatiques*

- 2 micros ordinateurs
- 2 imprimantes laser couleur

- *Moyens de communication*

- Connexion RSFTA
- 1 téléphone servant de point de contact (00227 20340085)
- 1 facsimilé (multi fonction)

- *Salle de repos*

Equipée en lits et matelas

- *Matériels de bureau*

- dictionnaires et moyens d'enregistrements
- fournitures consommables

- *Moyens de localisation*

- 3 Supports de carte
- 1 Assemblage mural 1/1000.000 (imprimé, numérique)
- 1 Assemblage mural 1/500.000 (imprimé, numérique)
- 1 Assemblage mural 1/200.000 (imprimé, numérique)

➤ **Moyens humains**

Pour avoir et maintenir un personnel qualifié il a été procédé aux formations suivantes :

- Formation à la conduite des opérations SAR (Novembre 2010) : 5 officiers et sous-officiers de l'armée de l'air et 2 gendarmes,
- Formation exploitation RSFTA (Août 2010) : 10 officiers et sous-officiers de l'armée de l'air.

➤ **Convention**

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif SAR efficace l'Etat du Niger a émis plusieurs projets de convention avec les Etats situés dans le SRR de

Niamey et les Etats limitrophes. A ce jour une convention est signée avec l'Etat du Mali.

➤ **Moyens mobiles**

Les aéronefs ci-après, du groupement aérien national, sont identifiés et peuvent être utilisés dans les opérations de recherche et sauvetage :

- 5 ULM de type TETRAS,
- 1 Dornier 228 (D228),
- 1 C130,
- 2 DA42,
- 2 hélicoptères MI35 et 1 MI17.

4. Appel

Enfin l'ANAC-Niger lance un appel à tous les pays qui peuvent être impliqués dans les opérations de recherches et sauvetage en cas d'accident d'aviation, notamment les pays limitrophes et ceux situés dans le SRR de Niamey, pour qu'ils fassent la diligence nécessaire afin de mettre en place un processus efficace de signature et de mise à jour des accords SAR.
